

# Lycée français Charles de Gaulle

## BULLETIN-INFO n°6

12.02.2008

Madame, Monsieur,

Nous espérons que cette année 2008 a bien commencé pour tous. En ce qui concerne notre lycée, elle a déjà apporté beaucoup de nouvelles dont nous souhaitons vous faire part ici.

Cordialement

Angelika Olivet

Alain Marchou

### **Travaux d'électricité**

Nous avons rencontré quelques difficultés avec l'électricité, tout de suite après le retour des vacances. A l'école primaire, elles ont aussi été à l'origine de quelques coupures partielles de chauffage. Comme cause on pu être décelé certaines malfaçons du tableau électrique et au niveau de l'arrivée du courant primaire délivré par les services turcs. Le week-end du 6 et 27 janvier, une équipe d'électriciens a travaillé à l'école avec pour objectif prioritaire de sécuriser le réseau: le tableau électrique a été refait, la mise à la terre générale a été posée. Des essais de puissance ont été réalisés dans les classes, plus particulièrement dans celles qui utilisent les radiateurs électriques. Maintenant, tout fonctionne, les points d'éclairage, les prises et le chauffage.

Au collège-lycée, c'est pendant le weekend du 9 et 10 février que le tableau électrique a été refait, pour éviter à l'avenir des coupures certes brèves, car toujours compensées par le générateur, mais trop fréquentes pour ne pas être gênantes.

### **Chauffage à Oran**

Des problèmes de chauffage ont perturbé le fonctionnement des cours dans les tout premiers jours après les vacances. L'origine de la panne a pu être décelée. C'était une conduite d'eau chaude qui fuyait. Les tuyaux ont été entièrement renouvelés et désormais, le chauffage fonctionne sans problème. Evidemment, cela ne résoud pas le problème structurel d'un chauffage central pour différents bâtiments et le fait que les bâtiments préfabriqués ne bénéficient pas d'une isolation digne de ce nom. Mais la température est tout à fait correcte maintenant dans toutes les salles.

### **Recyclage**

Il existe depuis longtemps au lycée et à l'école des boîtes de récupération des piles usagées. Au lycée, elles sont placées l'une à l'accueil et l'autre dans l'entrée des laboratoires. A l'école primaire on la trouve dans le bureau du directeur. Merci de rappeler à vos enfants qu'il est extrêmement dangereux pour la santé de tous de jeter les piles usagées dans la nature ou dans les ordures ménagères. Merci de prendre l'habitude de leur faire apporter au lycée – ou à un autre point de ramassage- les piles vides.

Par ailleurs, nous sommes en pourparlers avec la municipalité de Çankaya pour la mise en place d'un point de ramassage pour d'autres matières recyclables : verre, métal, papier, carton. Ce projet est prêt d'aboutir et nous vous tiendrons au courant de ses modalités.

### **Classes de neige Cycle III**

Les classes de CM1 et CM2 partiront en classe transplantée à Kartalkaya, une semaine avant les vacances d'hiver pour deux d'entre elles et une semaine au retour des vacances pour deux autres. Nous sommes heureux de pouvoir encore une fois réaliser ce projet pédagogique, grâce à l'engagement des enseignants et à la participation bénévole de plusieurs parents d'élèves et amis de l'école. Nous souhaitons à tous un séjour agréable et enrichissant.

Mais de tels projets coûtent cher. C'est pourquoi nous vous invitons à répondre favorablement à la proposition d'acheter des cartes réalisées à partir de dessins d'enfants de notre école. Vous leur montrerez ainsi que vous appréciez la qualité de leur travail et aiderez en même temps à ce que tous les enfants des classes concernées puissent participer au séjour.

Merci par avance pour eux.

Pour informations, voici les blogs que vous pouvez consulter dès aujourd'hui pour vous tenir informé de ces différents projets :

Classes de CM2 et CM1/CM2 : <http://lcdg2008.canalblog.com>

Classes de CM1 et CE2 : <http://kartalkayamars08.canalblog.com>

### **Journee franco-allemande**

Le mardi 22 janvier, Allemands et Français ont fêté le 45<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, nommé aussi traité de l'amitié franco-allemande. Conclu en 1963, ce traité a mis en place une coopération unique dans le monde entre les deux états qui a grandement contribué à la construction de l'Europe. « Ennemis héréditaires » auparavant, Allemands et Français ont décidé de construire ensemble un avenir paisible pour leurs pays et ceux qui les entourent. Depuis le 40<sup>e</sup> anniversaire de ce traité, chaque 22 janvier rappelle cette amitié et cette coopération exceptionnelles.

Le Lycée Charles de Gaulle et l'école allemande d'Ankara ont participé à la commémoration du traité avec une rencontre pour leurs collégiens et lycéens. A l'ordre du jour : - Réflexion commune sur le manuel d'histoire franco-allemand, un manuel édité dans les deux langues, au contenu identique pour les lycées français et allemands et utilisé au Lycée Charles de Gaulle - un buffet de gâteaux avec des spécialités des deux pays (fabriquées par les élèves ou leurs mamans) et échange de recettes - sketches en allemand présentés par des élèves germanistes de Charles de Gaulle -concert de Rock offert par de jeunes musiciens des deux établissements. Merci aux professeurs et aux élèves qui ont préparé et animé cette rencontre.

Nous remercions aussi Mme Laroque, attachée culturelle de l'Ambassade d'Allemagne à Ankara et M. Pierret, conseiller culturel de l'Ambassade de France d'avoir par leur présence et leurs interventions montré l'importance pour nous tous de cette amitié.

### **Orientation en collège et Lycée**

Nous approchons des conseils de classe du second trimestre. Ils auront lieu tout de suite après les vacances d'hiver, entre le 13 et le 22 mars.

Pour la préparation de ces conseils, dans toutes les classes du collège et du lycée, sauf en 1<sup>ère</sup>, les familles doivent informer l'équipe enseignante de leurs intentions d'orientation. A cette fin, des « fiches de liaison » ont été distribuées aux élèves qui doivent les rapporter complétées et signées par leurs parents pour le 20 février au plus tard.

Il est important d'avoir présent à l'esprit que l'expression de ces intentions et les réponses données par le conseil de classe sont une étape dans le dialogue entre familles et établissement et non pas une décision d'orientation. La décision n'interviendra qu'au 3<sup>e</sup> trimestre.

Le lycée recevra les 21 et 22 février la visite de Mme Foray du service d'orientation de l'AEFE. A son programme : Rencontres avec des élèves, réunions avec des professeurs et des parents.

### **Règlement Intérieur du Collège- Lycée**

Le conseil d'établissement du 5 février 2008 a procédé à un certain nombre de modifications du règlement intérieur pour l'année scolaire prochaine. Si la plupart d'entre elles ne concernent que des mises en forme de décisions antérieures déjà en vigueur (ajout dans les sanctions de la possibilité de travaux d'intérêt collectif, interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement et pas seulement dans le bâtiment...) une modification de principe concerne les autorisations de quitter l'établissement pour les collégiens de 6<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup>.

A partir de la prochaine rentrée, ils ne pourront plus être autorisés par leurs parents à sortir de l'établissement en cours de journée, donc particulièrement pendant la pause du repas.

Voici la modification décidée :

Dans l'article 3 «Présence des élèves », le passage actuel sur les externes et demi-pensionnaires sera remplacé par le passage suivant :

**1) Collège :** *Les collégiens des classes de 6<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> doivent être présents au lycée de la première à la dernière heure de cours prévue à leur emploi du temps ou aux heures fixées en accord avec leur famille selon le moyen de locomotion qu'ils empruntent.*

*Pour les élèves de 3<sup>e</sup>, la même règle s'applique, sauf s'ils sont autorisés par leurs parents à quitter l'établissement pendant la pause de midi. Ils sont alors sous la responsabilité de l'établissement de la première à la dernière heure de cours de la demi-journée, seulement.*

**2) Lycée :** *Pour les lycéens, les sorties sont libres en dehors des heures de cours; ils sont alors placés sous la responsabilité des familles. A la demande des familles ou de l'équipe administrative, (par exemple en cas de retard systématique en cours après une heure libre), l'autorisation de sortie pourra être suspendue.*

*Aucun élève ne peut quitter l'établissement pendant les heures de cours, les récréations ou les inter-classes, sans l'autorisation écrite des services de la vie scolaire*

Cette modification relève du souhait de garantir leur sécurité. Trop d'élèves jeunes encore se déplacent actuellement loin du lycée sans que personne ne sache ce qu'ils font.

### **Ecole primaire : Recommandations toujours importantes**

Nous nous retrouvons à l'école primaire avec un stock de vêtements en tous genres qui attendent toujours leur propriétaire. Nous rappelons aux familles la nécessité de marquer les vêtements au moins avec les initiales de l'enfant. Tous les vêtements non récupérés en fin d'année seront donnés à une association caritative.

Les menus objets peuvent présenter un réel danger pour les enfants les plus jeunes qui ont tendance à tout porter à la bouche. Pour cela, évitez les élastiques, petites pinces à cheveux, les barrettes ou tous autres objets présentant un danger de suffocation.

**Bourses scolaires**

Des bourses scolaires peuvent être accordées aux familles françaises enregistrées à l'Ambassade, disposant de ressources insuffisantes, afin d'assurer la prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité de leurs enfants inscrits au Lycée Français Charles de Gaulle. Seuls les enfants âgés de trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire inscrits au registre consulaire peuvent prétendre au bénéfice des bourses scolaires.

Les parents d'enfants français qui souhaitent déposer un dossier de première demande de bourse scolaire ou de renouvellement sont invités à retirer le formulaire auprès de Mme ESCORNE (tél 455.45.31- courriel : [jacqueline.escorne@diplomatie.gouv.fr](mailto:jacqueline.escorne@diplomatie.gouv.fr)) à partir du 4 février 2008, du lundi au vendredi de 09h à 12h30.

Pour qu'une demande de bourse scolaire soit instruite, le dossier complet devra être déposé sur rendez-vous à l'Ambassade au plus tard le 16 mars 2008.

La section consulaire se tient à la disposition des familles pour tous renseignements complémentaires.

**Vacances d'hiver**

Les vacances d'hiver débuteront le vendredi 22 février après la classe. La rentrée est le lundi 10 mars au matin.